

# Rapport de gestion 2003



## «L'histoire de l'homme demeure gravée dans la pierre de l'église.»

Alain Delapraz, Eglises de Suisse, volume I, 1970

Chère lectrice, cher lecteur,

Les églises sont des témoins visibles du passé. Elles reflètent la vision chrétienne du monde qui a marqué l'histoire des hommes au cours de plusieurs siècles. Depuis toujours et d'une manière ou d'une autre, l'homme tente de représenter ce qu'il ne comprend pas et qu'il ne peut saisir. L'architecture sacrée cherche à créer un lien avec l'invisible, et à se rapprocher de Dieu. L'énergie déployée par les hommes pour y parvenir est à la mesure de la piété qui les animait, et de la façon dont ils envisageaient la vie au fil des époques. Plus la peur de l'au-delà se faisait pressante, plus les maisons de Dieu se devaient d'être grandes et imposantes.

Dans le canton de Berne, il n'y a pas de cathédrales célèbres ou d'édifices majestueux. Mais n'est-ce pas précisément en raison de leur charme discret et pour certaines, en raison de leur grand âge et de leur surprenante diversité, que nos églises sont remarquables? Chaque bâtiment sacré représente un élément inestimable dans la mosaïque qui compose notre histoire culturelle et religieuse.

Cette année, notre série «Les plus beaux aspects du canton de Berne» s'enrichira d'un volume dédié aux «Eglises bernoises». Il s'agit d'une invitation à découvrir quelques trésors de notre canton et à parcourir l'histoire de la foi chrétienne. Les images réalisées par le photographe bernois Hans Rausser qui illustrent ce rapport vous en donneront un avant-goût.

## Sommaire

<b>6</b>	Rapport du président du Conseil d'administration	<b>23</b>	«www.infomaison.ch» – une vaste plate-forme
<b>7</b>	Rapport du président de la Direction d'entreprise	<b>25</b>	La contribution de l'AIB à l'économie bernoise
<b>9</b>	Résultats réalisés, en bref	<b>28</b>	Compte de résultats
<b>10</b>	Organigramme	<b>29</b>	Bilan
<b>11</b>	Organes de la société	<b>31</b>	Commentaire du compte de résultats 2003
<b>12</b>	L'exercice commercial 2003	<b>33</b>	Annexe aux comptes annuels
<b>15</b>	Domaine des assurances	<b>34</b>	Rapport de l'organe de contrôle
<b>19</b>	Domaine de la sécurité-incendie		

*Photo de couverture: Eglise de Würzbrunnen, Röthenbach en Emmental*



## Rapport du président du Conseil d'administration



### Année ordinaire sur le plan des dommages

En comparaison des années précédentes, 2003 aura été une année relativement calme sur le plan des dommages naturels pour l'ensemble de l'Europe. Sur la base

des informations et expériences disponibles, la tendance se péjore. On attend des dommages croissants. C'est la raison pour laquelle nous attachons beaucoup d'importance à la prévention des dégâts dus aux éléments naturels. Au cours de l'exercice écoulé, l'AIB a développé un concept allant dans ce sens en collaboration avec le canton et les communes. Sa mise en œuvre débutera en 2004. Le «Prix Prévention» lancé en 2003 poursuit le même objectif. Il récompensera tous les deux ans des contributions permettant d'empêcher ou de diminuer les dommages provoqués par des incendies et les éléments naturels. Il s'agit d'une part de sensibiliser la population aux questions de sécurité et d'autre part, d'empêcher ou de limiter les dégâts par des mesures de prévention concrètes. Notre idée a rencontré un écho positif. En effet, 33 projets nous ont été soumis.

### 100 ans de coopération

L'année dernière, nous avons célébré le centième anniversaire de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Il s'agit d'un bel exemple d'activités communes et solidaires. A de nombreuses reprises, l'esprit de pionnier s'est manifesté par les prestations suivantes: la création d'une organisation de réassurance, l'adoption d'une assurance contre les dommages dus aux éléments naturels, la création de la Communauté intercantonale de risques dus aux

éléments naturels (CIRE) ainsi que la fondation du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques.

### Orientation stratégique confirmée

Les résultats obtenus encouragent l'AIB à poursuivre ses efforts et à chercher sans cesse l'amélioration de ses prestations, tout en surveillant d'un œil critique l'évolution des coûts. Dans cette perspective, divers outils de gestion ont été mis en place. Le traitement efficace de l'information y joue un rôle prépondérant. Gourmand en moyens financiers, un système informatique performant est une condition indispensable pour garantir le succès de l'AIB et lui permettre de développer ses compétences dans l'intérêt de ses clients.

### Remerciements

A la fin de l'exercice, Ulrich Guggisberg s'est retiré du Conseil d'administration. Pendant 23 ans, il s'est engagé sans relâche en faveur de l'AIB en mettant ses compétences à disposition. Au nom de la Direction et de l'ensemble des collaborateurs, je tiens à le remercier très chaleureusement.

Au nom du Conseil d'administration, je remercie toutes les collaboratrices, tous les collaborateurs ainsi que la Direction de l'AIB de même que les nombreux partenaires pour leur engagement durant l'année écoulée.

Edouard Pfister, président du Conseil d'administration

## Rapport du président de la Direction d'entreprise



### La satisfaction de la clientèle est notre priorité première

En 2003 aussi, nous avons pris des initiatives pour augmenter la satisfaction de notre clientèle. Ainsi, depuis plus d'une année, les experts en estimation

sont connectés électroniquement avec l'AIB et sont à même de répondre immédiatement aux demandes de nos clients. Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, la plate-forme Internet «www.infomaison.ch» a été mise en ligne. Cette nouvelle prestation, développée en collaboration avec l'Association des propriétaires fonciers du canton de Berne, apporte des réponses à une multitude de questions autour de la maison et propose une série de services. Dès son lancement, elle a connu un succès considérable. Ces innovations ne poursuivent qu'un seul objectif: l'amélioration permanente des prestations que nous proposons à notre clientèle.

Pour que nos clients soient satisfaits, nos collaborateurs doivent l'être aussi. C'est le cas à l'AIB, comme l'a montré un sondage effectué au cours de l'exercice écoulé. Les résultats très positifs ont été discutés au cours de deux workshops avec l'ensemble de nos collaborateurs ce qui a permis de parfaire encore quelques points.

### Primes inchangées

L'indice AIB des frais de construction n'a pas subi de modification en 2003. Grâce à une somme de dommages demeurée dans la moyenne et, contrairement à l'année précédente, une évolution favorable des revenus provenant des placements, les comptes se sont bouclés sur un résultat positif. L'ensemble de ces facteurs nous a permis de maintenir les primes au même niveau.

### Autres innovations réussies

Plusieurs distinctions qui nous ont été décernées démontrent que les innovations proposées par l'AIB sont en phase avec le marché. L'assurance complémentaire «TOP» nous a valu la deuxième place du Marketing Trophy 2003 et au début de l'année 2004, nous avons reçu une médaille d'argent pour la plate-forme Internet «www.infomaison.ch». Ces signes de reconnaissance nous encouragent à poursuivre sur cette voie.

### La contribution de l'AIB à l'économie bernoise

Deux missions importantes sont assignées à notre entreprise. D'une part, elle doit offrir aux propriétaires immobiliers du canton une couverture d'assurance optimale en échange de primes avantageuses, d'autre part, elle doit tout mettre en œuvre pour que la somme des dégâts demeure la plus basse possible. En se conformant à sa devise «prémunir et assurer», l'AIB joue un rôle économique non négligeable pour le canton. Au cours de la dernière décennie, elle a versé des dédommagements à hauteur de 1,2 milliard de francs qui ont été réinvestis dans la reconstruction de bâtiments.

### Remerciements

Avec de nouvelles idées et de nouveaux produits, nous mettrons tout en œuvre pour convaincre nos clients de l'efficacité de l'AIB. Je tiens à remercier nos collaboratrices et nos collaborateurs pour leur engagement, les personnes qui travaillent avec nous à titre accessoire pour leur soutien ainsi que nos clientes et nos clients pour leur grande confiance.

Ueli Winzenried, président de la Direction d'entreprise



## Résultats réalisés, en bref

Au cours de l'exercice 2003, la somme des dommages a été légèrement inférieure à la moyenne sur dix ans qui s'élève à 122,0 millions de francs. Grâce à l'évolution positive des marchés financiers internationaux, les revenus du capital se chiffrent à 53,0 millions de francs (année précédente: -21,2 millions de francs). Contrairement à l'exercice précédent qui n'a pas permis d'attributions aux réserves, les provisions d'usage ont à nouveau pu être constituées dans le volume souhaité.

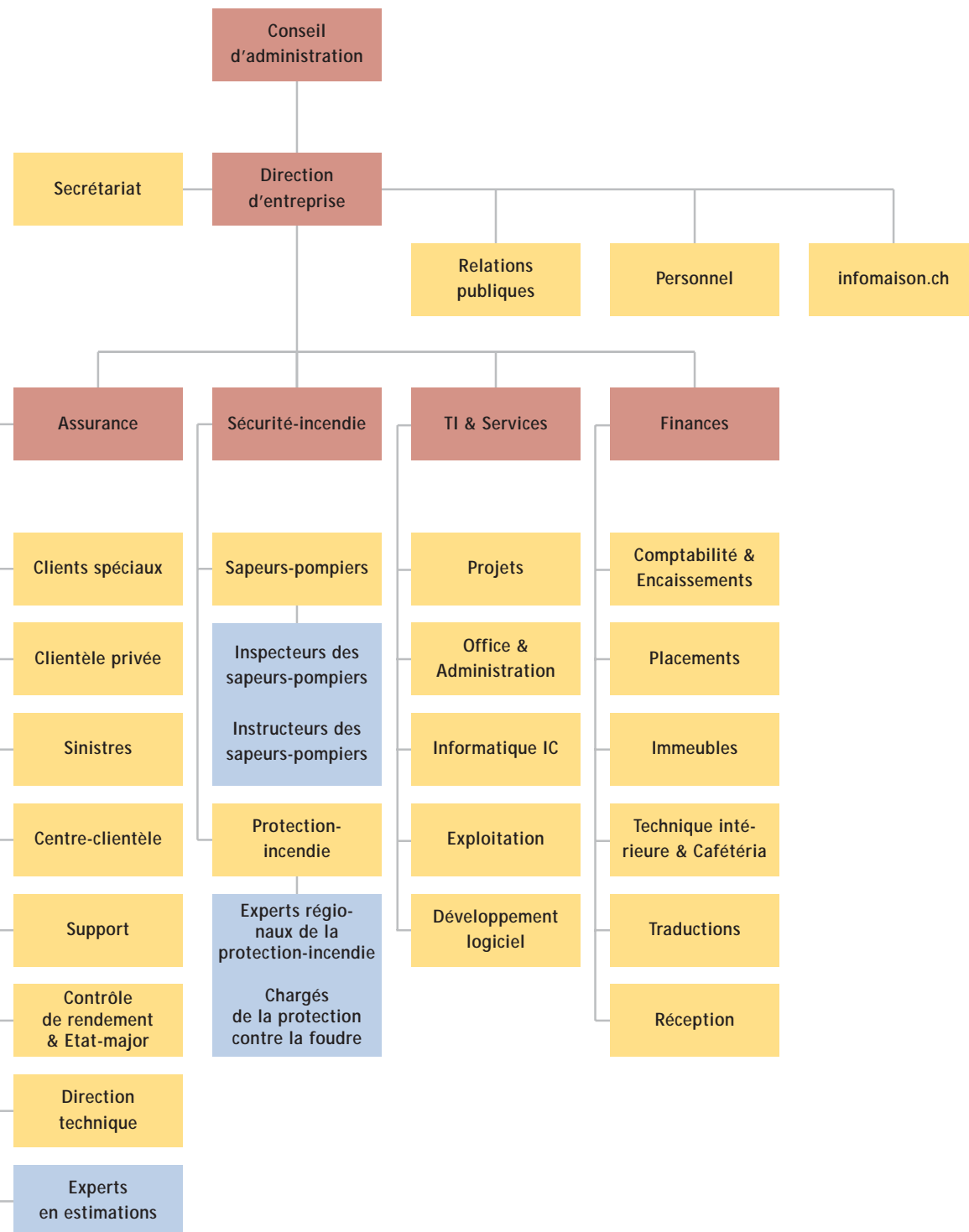
Les comptes annuels 2003 se concluent avec un excédent de recettes de 8,6 millions de francs (année précédente: 12,1 millions de francs de charges excédentaires).

Les commentaires détaillés se trouvent en pages 12 et 13, dans les chapitres consacrés au domaine des assurances et de la sécurité-incendie en pages 15 à 21, ainsi que dans les précisions apportées au sujet du compte d'exploitation en page 31.

	2003	2002	Différences en %
Recettes totales, en millions de CHF	207,2	137,0	51,3
Dépenses totales, en millions de CHF	198,6	149,1	33,2
Résultat, en millions de CHF	8,6	-12,1	-
Primes brutes, en millions de CHF	173,6	169,1	2,7
Moins			
- droit de timbre fédéral	-8,2	-6,1	34,6
- primes pour réassurance	-16,3	-9,7	68,6
- dépenses pour protection-incendie et sapeurs-pompiers	-29,4	-28,1	4,5
= primes nettes, en millions de CHF	119,7	125,2	-4,4
Montant brut des dommages, en millions de CHF	110,3	98,3	11,5
- Feu	70,9	71,6	-1,0
- Eléments naturels	39,4	26,7	47,6
Montant des dommages, en % des primes nettes	92,1	78,5	13,6
Valeur d'assurance des bâtiments, en milliards de CHF	266,6	265,3	0,5
Nombre de bâtiments assurés	373 420	371 915	0,5
Nombre de collaborateurs (emplois à plein temps)	108	106	1,9
Nombre de collaborateurs à titre accessoire, dans le canton de Berne (experts en estimations, experts régionaux de la protection-incendie, chargés de la protection contre la foudre, inspecteurs et instructeurs des sapeurs-pompiers)	311	311	-

(Tous les montants sont arrondis)

# Organigramme



# Organes de la société

(Etat au 31.12.2003)

## Conseil d'administration

### Président

\* Edouard Pfister, docteur en sciences techniques, ingénieur EPFL, Directeur général, Sonceboz-Sombeval

### Membres

Hans Bättig, avocat, Bolligen  
 Christine Beerli, avocate, directrice HTI, Bienne  
 Ulrich Guggisberg, ingénieur civil EPFZ/SIA, Bienne  
 Heinz Landolf, conseiller d'entreprises, Kehrsatz  
 Katrin Streit-Eggimann, agricultrice diplômée, Zimmerwald  
 Franz Thomet, avocat et notaire, Anet  
 Hansueli von Allmen, docteur h. c., Président de la ville de Thoun, Thoun  
 \* Elisabeth Zölch-Balmer, Conseillère d'Etat, Berne  
 \* Membres du comité du Conseil d'administration

## Direction d'entreprise

### Président de la Direction d'entreprise

Ueli Winzenried

### Membres de la Direction d'entreprise

Hans Daxelhofer, docteur en droit, chef global de l'assurance  
 Christoph Lienert, docteur en chimie, chef global de la sécurité-incendie

## Organe de contrôle

Ernst & Young SA, Berne

## Cadres

### Cadres supérieurs

Hans Christen, chef global des sinistres  
 Andreas Dettwiler, responsable de la clientèle spécifique  
 Hansueli Grossniklaus, chef global des sapeurs-pompiers  
 Patrick Lerf, chef global des finances  
 Heinz Schaller, suppléant du chef global de l'assurance  
 Willy Schüpbach, état-major assurance  
 Thomas von Gunten, chef global de l'informatique

### Autres cadres

Hans-Peter Balmer, chef du soutien de l'assurance  
 Tanja Binggeli, cheffe de la section clientèle privée  
 Josef Bossard, chef de la comptabilité et de l'encaissement  
 Alfred Gilgen, informatique/IC  
 Martin Haller, chef régional de la protection-incendie  
 Andreas Hostettler, chef de l'exploitation informatique  
 Peter Hubacher, chef régional de l'assurance  
 Ulrich Iseli, chef de la technique intérieure/cafétéria  
 Urs Jungo, chef régional de l'assurance  
 Daniel Junker, responsable d'infomaison.ch  
 Peter Kaech, chef régional de l'assurance  
 Jolanda Kaufmann, responsable de la gestion de projets  
 Iris Käslin, cheffe du service du personnel  
 Christian Künti, chef du service des immeubles  
 Paul Moser, chef régional de l'assurance  
 Bernhard Müller, chef des relations publiques  
 Daniel Paupe, traducteur  
 Ulrich Schmid, chef régional de la protection-incendie  
 Hans-Peter Scholl, chef de l'instruction des sapeurs-pompiers  
 Sandro Voegeli, gestionnaire de portefeuille  
 Michael Waldmann, chef du soutien de l'assurance  
 Yvonne Zbinden, cheffe pour dommages  
 Rudolf Zenger, chef régional de la protection-incendie

## L'exercice commercial 2003

### Recettes de primes et produit des capitaux en hausse

En l'absence de modification de leur tarif, les recettes de primes ont augmenté de 2,7 % pour passer à 173,6 millions de francs. Ceci est avant tout imputable au succès continu de l'assurance complémentaire «couverture TOP». Les primes de réassurance ayant subi des augmentations, le produit global provenant des assurances accuse cependant un léger recul de 1,3 %, soit 149,0 millions de francs. Le revenu des placements financiers de 53,0 millions de francs est particulièrement réjouissant (année précédente: -21,2 millions de francs). Ceci est non seulement le fait du rétablissement général des marchés des capitaux, mais également d'une politique de placements intentionnellement diversifiée et prudente.

L'Assurance immobilière Berne (AIB) emploie 108 personnes à temps complet et 311 personnes à titre accessoire dans les domaines de l'assurance, de la sécurité-incendie et des sapeurs-pompiers dans l'ensemble des régions du canton.

### Un exercice dans les limites de la moyenne

Sur le plan des dépenses, les prestations d'assurance se sont situées dans la moyenne à long terme. Les dommages causés par des incendies se sont élevés à 70,9 millions de francs, ce qui représente environ 10 % de plus que la moyenne sur dix ans. L'augmentation

marquée d'incendies dans des établissements hôteliers et de la branche de la restauration est préoccupante. Les éléments naturels ont causé des dommages à hauteur de 39,4 millions de francs. Ce résultat est inférieur de 32 % à la moyenne des dix dernières années qui inclut toutefois l'année 1999 qui fut catastrophique.

Les dépenses pour la sécurité-incendie et les sapeurs-pompiers (29,4 millions de francs) et les dépenses administratives (13,8 millions de francs) ont été légèrement supérieures à celles de l'année précédente. Après que le résultat négatif de l'exercice 2002 n'a pas permis la constitution des réserves d'usage, 19,1 millions de francs ont pu être versés aux assurances pour dommages dus à des actes de terreur ou des troubles, à des tremblements de terre, et pour des produits complémentaires.

### Primes stables

Le résultat global de l'exercice 2003 présente un excédent de recettes de 8,6 millions de francs alors que l'année d'avant, il avait fallu enregistrer un excédent de dépenses de 12,1 millions de francs. Ce résultat positif est en première ligne dû à l'évolution réjouissante des produits des capitaux et permet de maintenir les primes inchangées en 2004 pour les clients de l'AIB.

### Maillage intensif au service des clients

Afin d'améliorer l'efficacité du service externe, tous les experts en estimations ont été raccordés électroniquement

### Incendies de restaurants (somme des dégâts supérieure à 100 000 francs)

Années	Nombre de cas	Somme des dégâts	Dégâts annuels moyens	Facteur dégâts annuels moyens
1980 – 2000 (21 ans)	78	63 millions CHF	3,0 millions CHF	1
2001 – 2003 (3 ans)	19	26 millions CHF	8,7 millions CHF	2,9

avec l'AIB à la fin de l'année 2002. Ainsi, ils sont en mesure de fournir en tout temps des informations au sujet de l'assurance immobilière à nos clients. Cette prestation a fait ses preuves dès la première année de mise en service.



Avec «www.infomaison.ch», un autre projet informatique ambitieux a été lancé en 2003. Les internautes qui cliquent sur ce site interactif – développé en collaboration avec l'Association des propriétaires fonciers bernois – y trouvent une foule d'informations et de services abordant divers sujets autour de la maison (voir aussi pages 23 et suivantes).

### Surveillance du feu systématique

Les contrôles ponctuels de sécurité-incendie effectués au cours des dernières années ont mis en évidence un potentiel de risques considérable. Pour cette raison, sous le nom de «Fireman», une surveillance systématique a été instaurée en automne 2002. Au cours de l'exercice sous revue, les experts de l'AIB ont contrôlé près de 1800 bâtiments fortement fréquentés ou exposés à des risques spécifiques – notamment des restaurants –

sur l'ensemble du territoire du canton. Conclusion: des mesures s'imposent. Mais il faut souligner que de nombreux propriétaires immobiliers sont favorables à cette initiative et qu'ils sont conscients de la nécessité de mesures d'assainissement.

### Informatique

La mise en œuvre de nos projets a nécessité la mise en place de plusieurs nouveaux systèmes. Ainsi, le domaine de la sécurité-incendie a été équipé d'un système d'assistance par ordinateur du suivi des procédures (workflow). Simultanément, un système de gestion de documents a été intégré. Ceci a permis de réduire sensiblement la production de papier et en même temps, il est devenu plus facile de piloter et de surveiller l'avancement des travaux. En dernière analyse, ce sont nos clients qui bénéficient d'une assistance plus professionnelle.

Les mêmes systèmes ont été préparés en vue de leur introduction pour le domaine des assurances. Ainsi, les conditions techniques pour le lancement de notre centre-clientèle en 2004 seront en place. Dans ce contexte, l'AIB a consenti d'autres investissements au cours de l'exercice écoulé pour améliorer son service; par exemple, des applications pour la gestion des contacts et des réclamations, le développement de l'intégration technique du service externe ou l'augmentation de la sécurité et de la disponibilité informatique. Il s'agira désormais de faire évoluer ces nouveaux systèmes en gardant à l'esprit le bénéfice pour la clientèle.

L'Assurance immobilière Berne (AIB) forme six apprentis de commerce et deux apprentis en informatique.



## Domaine des assurances

### Les dégâts dus au feu demeurent élevés

Au cours du dernier exercice, les dégâts dus au feu se sont élevés à 70,9 millions de francs au total. Ils surpassent ainsi d'environ 10% la moyenne sur dix ans qui se situe à 64,2 millions de francs. La cause principale de cette évolution préoccupante trouve son origine dans les établissements hôteliers et du domaine de la restauration. Pas moins de six incendies majeurs, représentant des dégâts à hauteur de 13 millions de francs, se sont produits en 2003. En comparaison avec l'indice à long terme de dommages causés par le feu pour cette branche économique, force est de constater qu'il a quadruplé. La tendance haussière se dessinait d'ailleurs déjà en 2001 et 2002.

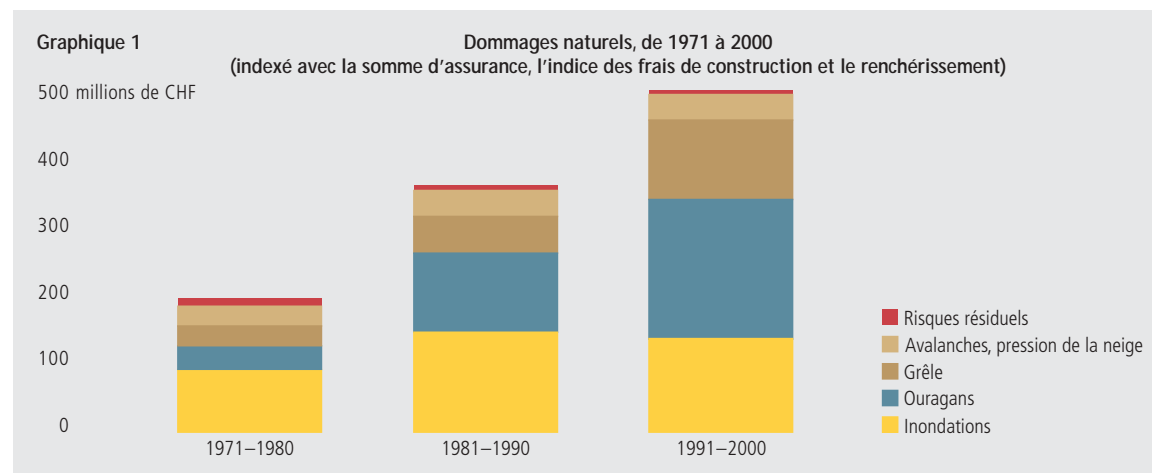
Il faut chercher la cause principale de cette triste évolution dans les difficultés économiques auxquelles cette branche est confrontée depuis un certain temps. Elles se répercutent de manière défavorable sur la conduite des entreprises, ce qui se traduit notamment par des lacunes en termes de sécurité-incendie. Il s'y ajoute le fait que la plupart des établissements sont installés dans des bâtiments anciens, mal équipés sur le plan de la protection contre le feu. Les établissements qui se consacrent exclusivement à la restauration ne disposent par exemple pas de système de détection d'incendie. En vertu de sa mission, l'AIB ne peut pas assister à cette évolution sans intervenir. Elle a donc pris des mesures énergiques au titre de la prévention et sur le plan de l'assurance qui devraient permettre de juguler la situation. A partir d'une certaine taille, des systèmes de détection seront désormais exigés pour les restaurants et la valeur d'assurance d'établissements posant des problèmes a été soumise à un examen critique.

Un sinistre a plus particulièrement attiré l'attention. Le 12 juillet 2003, une explosion due au gaz survenue dans un immeuble locatif a causé la mort de trois personnes et fait sept blessés. La maison, de construction relativement récente, a été pratiquement démolie. Le fait que l'explosion est imputable à un habitant rend cet accident particulièrement tragique.

### Calme relatif sur le front des dégâts dus aux éléments naturels

Au cours de l'année sous revue, l'AIB a enregistré près de 13000 sinistres dus aux éléments naturels et des dégâts à hauteur de 39,4 millions de francs. En comparaison avec la moyenne annuelle sur dix ans qui s'élève à 57,7 millions de francs – ce chiffre inclut toutefois 1999 qui fut une année catastrophique avec des dégâts de 315,2 millions de francs – le résultat de l'année 2003 peut être considéré comme relativement favorable. Il ne s'agit cependant pas de se bercer d'illusions. Les événements dus aux éléments naturels sont très imprévisibles et malgré le calme relatif de 2002 et 2003, nous devons prévoir une tendance à la hausse à long terme (voir graphique 1, «Dommages naturels, de 1971 à 2000»).

Au cours des dix dernières années, l'Assurance immobilière Berne (AIB) a payé des dédommagements supérieurs à 1,2 milliard de francs.



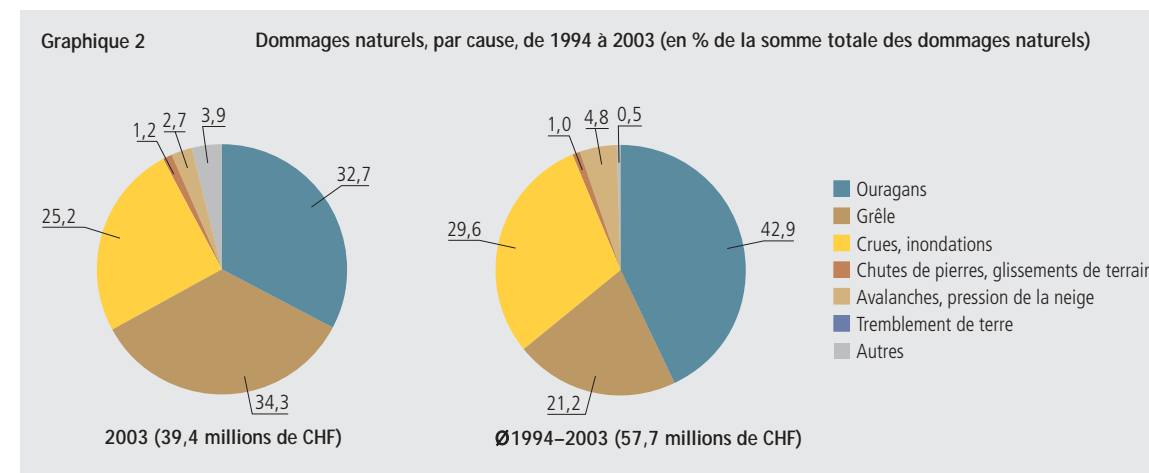
Pour cette raison, la prévention de dommages dus aux éléments naturels occupera une place importante à l'avenir. Au cours du dernier exercice, un concept de prévention a été développé en collaboration étroite avec le canton et les communes. Il sera mis en pratique dès 2004. Il est évident que ce n'est qu'en joignant les forces de toutes les parties concernées, soit le canton, les communes, l'AIB, les sapeurs-pompiers et les propriétaires fonciers que des résultats tangibles sauront être atteints.

#### Dommages par des actes de terreur et des troubles

Depuis 1979, l'AIB inclut une couverture d'assurance limitée pour des dégâts imputables à des actes de terreur et des troubles. Elle s'élève à 100 millions de francs au maximum par sinistre. La franchise est de 10% de la somme des dégâts et au minimum de 2000 francs. Cette assurance n'a heureusement été que peu sollicitée.

#### Les dix plus importants sinistres causés par le feu en 2003

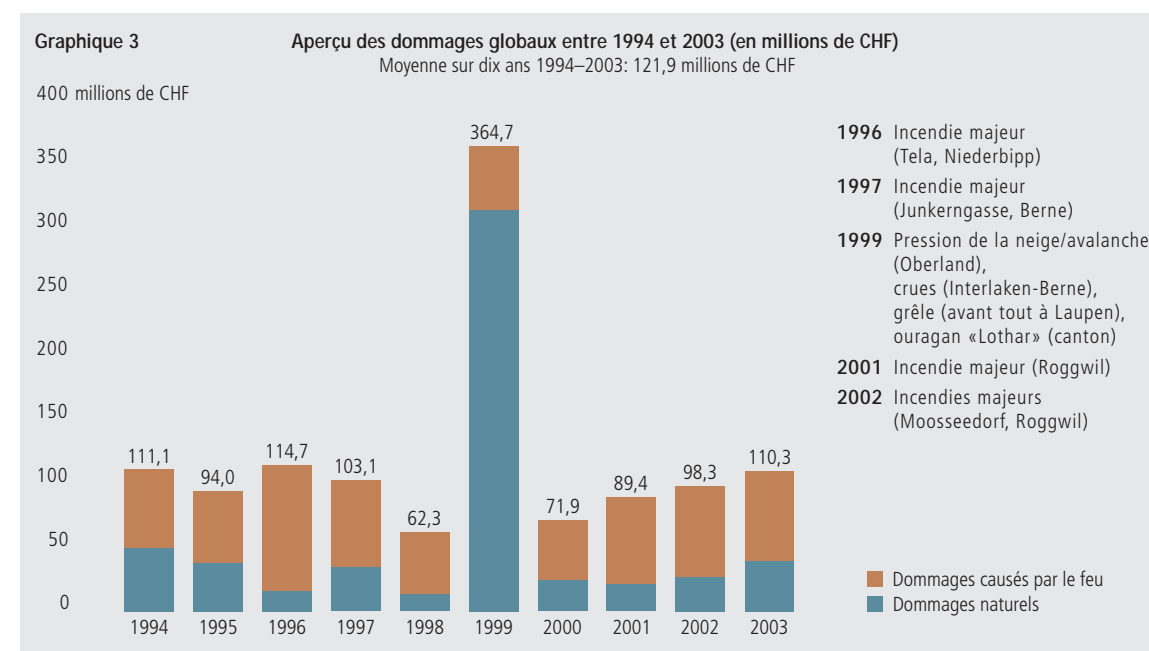
Date	Commune	Affectation	Cause	Montant en CHF
26.01.	Saanen	Hôtel	Inconnue	3 820 000
11.12.	Orpund	Hôtel	Installation électrique défectueuse	2 600 000
11.01.	Gondiswil	Maison d'habitation	Installation électrique défectueuse	1 850 000
12.07.	Steffisburg	Maison d'habitation	Explosion de gaz	1 500 000
18.08.	Kappelen	Ferme	Installation électrique défectueuse	1 460 000
11.09.	Gampelen	Maison d'habitation/ restaurant	Installation électrique défectueuse	1 440 000
22.03.	Mattstetten	Restaurant	Résidus laissés par des fumeurs	1 410 000
30.09.	Lotzwil	Ferme	Appareil électrique défectueux	1 345 000
21.07.	Nods	Maison d'habitation	Foudre	1 320 000
21.07.	Langnau i.E.	Ferme	Foudre	1 085 000



#### «Couverture TOP», toujours au top

Depuis son lancement en automne 2001, le succès du produit complémentaire «TOP» ne se dément pas. Entre-temps, près d'un tiers des bâtiments du canton bénéficie de cette couverture. Ces 124 470 contrats correspondent à un volume de primes supplémentaire d'environ 11 millions de francs ou 6,3% des recettes de primes brutes

de l'AIB. Ce résultat réjouissant a été possible grâce à un mailing de lancement adressé à l'ensemble de nos clients en automne 2001 et à une promotion systématique dans le cadre des contacts avec la clientèle. Après un peu plus de deux ans, l'expérience nous montre que le produit offre une couverture équilibrée, les clients ayant subi des dommages se déclarant satisfaits des prestations «TOP».





## Domaine de la sécurité-incendie

### De nombreux projets ont vu le jour

En 2003 aussi, de nombreux projets ont été planifiés, conçus et réalisés, dont un choix vous est présenté ci-après. L'AIB a à nouveau pu compter sur des partenaires de coopération fidèles qui s'engagent à ses côtés pour maintenir et améliorer la sécurité-incendie dans le canton de Berne. Qu'ils en soient vivement remerciés. Il s'agit notamment de la police cantonale, du beco Economie bernoise, de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), des préfètes et des préfets, des inspecteurs du feu communaux et des maîtres ramoneurs.

### «Fireman» a plein régime

Pour la division de la protection-incendie, «Fireman», le projet d'une inspection du feu systématique était au premier plan. Depuis le mois de mai 2003, 15 collaborateurs de milice inspectent toutes les catégories d'immeubles fortement fréquentés ou présentant un autre risque en collaboration avec nos experts internes. Près de 1800 objets ont été examinés avec comme priorité, la sécurité des personnes. Ces inspections ont mis à jour d'importants manquements, moins d'un tiers des bâtiments ne présentant aucun défaut ou des lacunes de peu d'importance. En revanche, il est

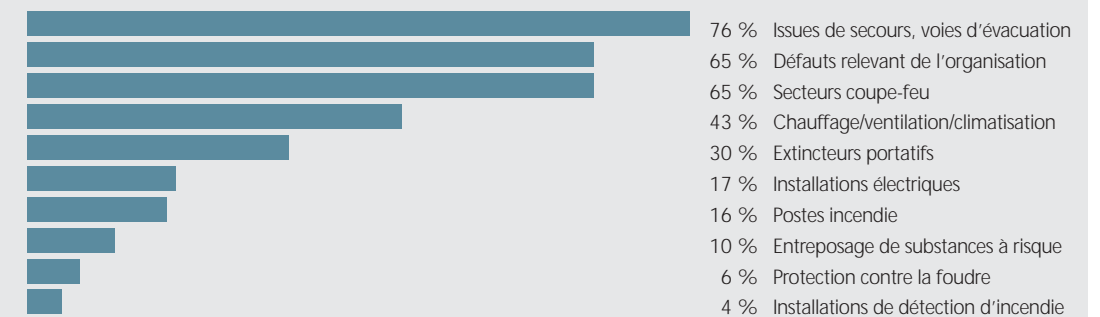
encourageant de constater que de nombreux propriétaires ont accueilli favorablement ces inspections. Certains ont même spontanément approché l'AIB afin de régler rapidement la question. Ceci n'a rien d'évident en une période économiquement difficile et tenant compte des investissements prévisibles (voir graphique 4, «Surveillance générale du feu – les lacunes les plus fréquentes»).

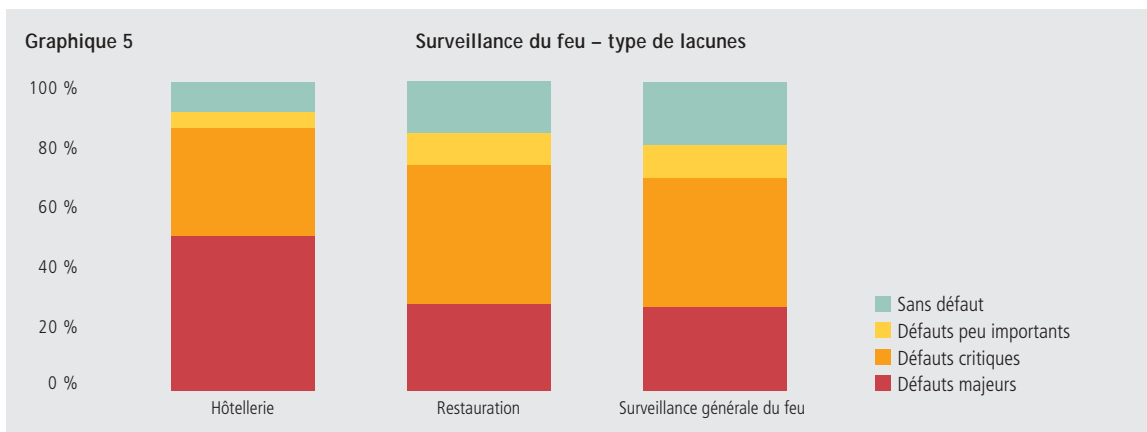
Forte des résultats de la surveillance du feu et de l'évolution défavorable des sinistres touchant les hôtels et les restaurants, l'AIB a mis l'accent sur ce secteur. Contact a été pris avec les associations de l'hôtellerie et de la restauration, afin de lancer une information conjointe et de développer ensemble des mesures d'accompagnement (voir graphique 5, «Surveillance du feu – type de lacunes»).

### Prévention

En collaboration avec neuf entreprises partenaires, d'avril à septembre 2003, l'AIB a mis sur pied une promotion pour des extincteurs à mousse (light-water) qui s'est soldée par la commande de plus de 8000 appareils. Il s'agit d'une contribution importante pour l'amélioration de la sécurité-incendie dans le canton de Berne. Nous souhaitons ici encore adresser nos vifs remerciements aux entreprises partenaires.

Graphique 4 Surveillance générale du feu – les lacunes les plus fréquentes





### Le plus long tuyau des sapeurs-pompiers du monde

«D'une longueur de 58 kilomètres, jusqu'à présent le plus long tuyau des sapeurs-pompiers du monde». C'est en ces termes que les manchettes de journaux auraient pu annoncer l'évènement du 19 septembre 2003. Dans le cadre du jubilé de l'Association des Communes Bernoises (ACB), les 20 corps de sapeurs-pompiers qui y participaient ont démontré de façon spectaculaire qu'ils étaient en mesure de maîtriser des défis importants en joignant leurs forces. Après avoir parcouru exactement 58,05 kilomètres, l'eau de l'Engstlige a jailli de la conduite sur la «Münsterplatz», au cœur de la ville de Berne. Ce n'est pas tellement le record du monde qui intéressait l'AIB. Elle cherchait bien plus à mettre à l'épreuve la coopération entre sapeurs-pompiers, encouragée depuis de nombreuses années, et à soumettre le matériel à des conditions extrêmes afin d'en tirer des conclusions pour l'avenir.



### Mystery Park, un site exigeant pour la sécurité-incendie

Gizeh, Nazca et Chichén Itzá ne sont pas des noms que l'on associe en général avec l'Oberland bernois. Cependant, c'est ainsi que se nomment trois pavillons thématiques du Mystery Park qui a été inauguré en mai 2003 près d'Interlaken. Sur une surface de 70 000 mètres carrés, des phénomènes et des mystères de notre monde sont évoqués au moyen de techniques multimédias des plus modernes.

Quel rapport la Division de la sécurité-incendie entretient-elle avec ce parc d'attractions? Pour obtenir une autorisation de construire, chaque bâtiment doit répondre à des conditions précises. Elles dépendent notamment de sa situation, du type de construction et de l'usage que l'on entend en faire. Les exigences augmentent en fonction de la fréquentation prévue, de la taille et de la complexité de l'édifice. En plus, les constructions comme la tour centrale, la pyramide de Gizeh ou le temple hindou ne correspondent en rien aux normes habituelles.

Pour le Mystery Park, les maîtres d'œuvre, l'AIB et les sapeurs-pompiers locaux ont développé un concept de protection-incendie spécifique en collaboration avec des experts externes. Il comprend des mesures architecturales, techniques et d'ordre organisationnel, ainsi que des dispositions sur la méthode d'intervention si, par accident, un feu devait tout de même se déclarer. Les



© Mystery Park

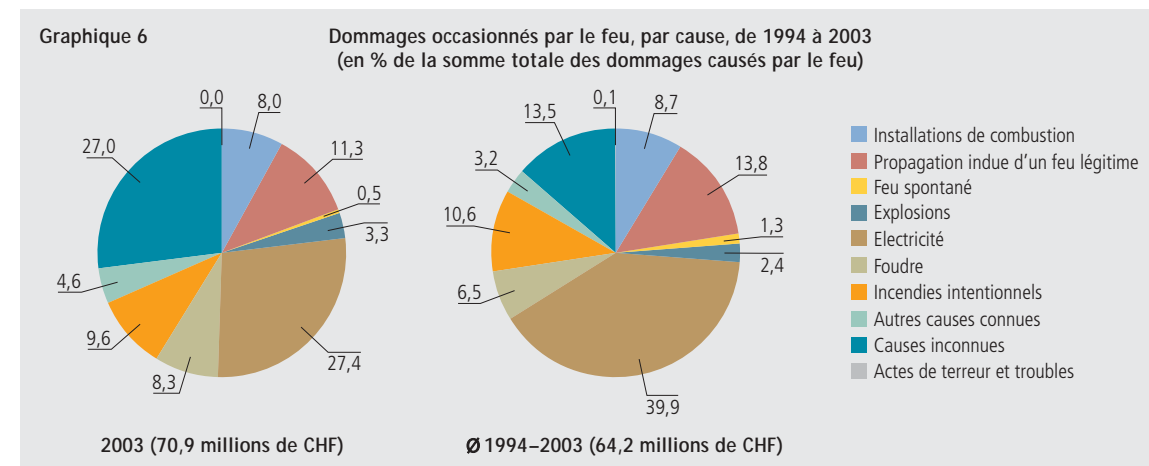
mesures architecturales comprennent une structure porteuse et des matériaux de construction résistants au feu, et suffisamment de voies d'évacuation. Quant aux mesures techniques, elles incluent des sprinklers, des détecteurs d'incendie, des installations d'évacuation de fumée et de protection contre la foudre, de même que des éclairages de secours, une signalisation des voies d'évacuation et des issues de secours, des postes incendie et des extincteurs portatifs y compris un ascenseur réservé aux sapeurs-pompiers. Sur le plan de l'organisation, un chargé de sécurité à plein temps a été nommé, un système d'alarme et d'évacuation a été mis sur pied et tous les collaborateurs ont reçu une instruction au sujet de la protection-incendie. Sur le plan des mesures défensives, un plan d'intervention pour les sapeurs-pompiers, l'adduction d'eau d'extinction, la réglementation des

accès au site et aux bâtiments, des exercices sur place et l'alarme ont été prévus dans leurs moindres détails.

La sécurité des visiteurs qui représentent jusqu'à 6000 personnes par jour, ainsi que celle des 160 collaborateurs, est au centre des préoccupations. Un éventuel incendie doit pouvoir être détecté à temps afin d'être circonscrit au plus vite, avant le développement de fumées dangereuses, ou, le cas échéant, il s'agit d'être à même d'organiser au plus vite l'évacuation des personnes.

La tâche des experts de la sécurité-incendie de l'AIB ne s'arrête pas avec la mise sur pied du catalogue des contraintes. Ils sont présents pendant toute la durée du chantier. C'est indispensable, car un projet comme le Mystery Park évolue continuellement pendant sa construction, ce qui implique une adaptation des mesures de sécurité-incendie. Juste avant l'ouverture au public, il s'agissait aussi de réceptionner et de contrôler les mesures techniques et architecturales.

L'Assurance immobilière Berne (AIB) investit chaque année environ 30 millions de francs dans les mesures de sécurité-incendie préventives et pour les corps de sapeurs-pompiers communaux.





## «www.infomaison.ch» – une vaste plate-forme

### Tout ce qu'il faut savoir au sujet de la maison

Jusqu'à présent, les propriétaires immobiliers ou les personnes qui s'apprêtent à acheter une maison devaient déployer des trésors de patience et s'adresser à une série d'instances différentes lorsqu'ils avaient besoin d'informations au sujet de leur maison. Désormais, avec la nouvelle plate-forme Internet «www.infomaison.ch», lancée en septembre 2003, l'AIB, en collaboration avec l'Association des propriétaires fonciers du canton de Berne, met un formidable outil gratuitement à la disposition des personnes intéressées.

### Vaste palette de sujets et partenaires compétents

Les thèmes abordés par «www.infomaison.ch» sont très étendus. Au chapitre consacré au financement et à la vente, les internautes trouvent par exemple une vue d'ensemble des taux hypothécaires du moment. Les divers types de baux à loyer et les taux fiscaux des communes bernoises peuvent être consultés au chapitre législation et impôts. Des informations très complètes concernant les mesures de protection contre les incendies et les catastrophes naturelles, voire les cambrioleurs, sont réunies sous la rubrique sécurité. S'y ajoutent des renseignements touchant la maison et le jardin.

Afin de diffuser des informations neutres et actualisées sur le site, l'AIB et l'Association des propriétaires fonciers travaillent avec des associations professionnelles, des enseignants des hautes écoles, des éditeurs et le forum des consommatrices. C'est délibérément que les auteurs de la plate-forme ont opté pour la neutralité par rapport à des fabricants et des marques, la distinguant ainsi des sites commerciaux présents sur Internet.

### Encourager la prévention

Pour l'AIB, cette plate-forme constitue aussi un instrument idéal pour promouvoir les mesures préventives, con-



formément au mandat qui lui a été confié. Il est avéré que dès la construction d'un immeuble, des mesures efficaces peuvent être prises pour limiter les dégâts en cas de sinistre. Des prestations comme l'aide-mémoire revêtent également un caractère préventif. Les propriétaires peuvent s'abonner à un service qui les avertit par courrier électronique, message SMS ou fax qu'il est temps de procéder à des travaux périodiques, par exemple la vidange des conduites extérieures à l'approche de l'hiver.

### Succès dès le départ

Au cours des trois premiers mois qui ont suivi son lancement et jusqu'à fin 2003, «www.infomaison.ch» a reçu plus de 30 000 visiteurs et plus de 150 000 pages ont été consultées. Le Club de Marketing Suisse (CMS) a décerné une médaille d'argent à cette mine d'informations et de services dans le cadre du Marketing Trophy 2004.

L'Assurance immobilière Berne (AIB) est financée par le produit des primes et des placements de capitaux. Le canton, respectivement les contribuables, ne sont pas sollicités.



## La contribution de l'AIB à l'économie bernoise

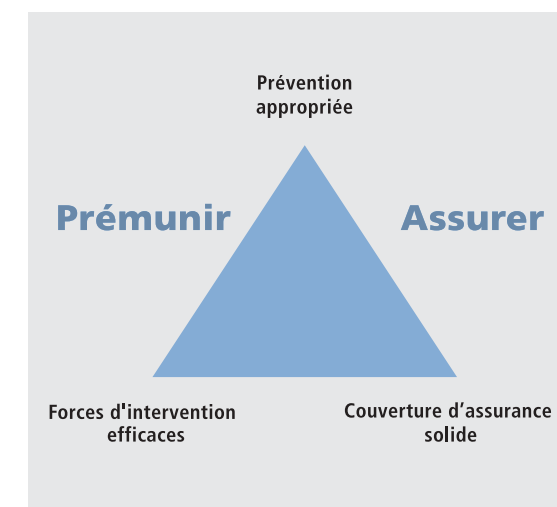
### Couverture étendue contre primes modestes

Dans le canton de Berne, l'AIB remplit deux missions importantes. D'une part, elle assure tous les bâtiments qui se trouvent sur le territoire cantonal – soit quelque 374 000 objets – contre les dommages dus au feu ou aux éléments naturels. D'autre part, elle est responsable de la sécurité-incendie. Cela signifie qu'elle est en charge de la prévention-incendie et que c'est à elle qu'incombe la surveillance, la coordination et l'encadrement des sapeurs-pompiers communaux. Ainsi, et pour l'exprimer brièvement, les activités de l'AIB s'organisent autour de deux axes: «prémunir et assurer».

principe de solidarité; ainsi, des risques plus élevés – par exemple en raison de la situation périphérique d'un bâtiment – demeurent financièrement supportables. Finalement, les clients de l'AIB bénéficient en comparaison intercantonale, et surtout internationale, d'une couverture d'assurance contre le feu et les éléments naturels très étendue.

### Autonomie

En tant qu'institution cantonale sans but lucratif, l'AIB n'est pas soumise à l'impôt. Cependant, sur mandat du canton, elle se charge des tâches liées à la protection-incendie, ce qui représente un investissement annuel d'environ 30 millions de francs qui sinon, devrait être assumé par la collectivité, c'est-à-dire les contribuables. Par ailleurs, elle verse chaque année plus de 6 millions de francs à la Confédération au titre de droits de timbre.

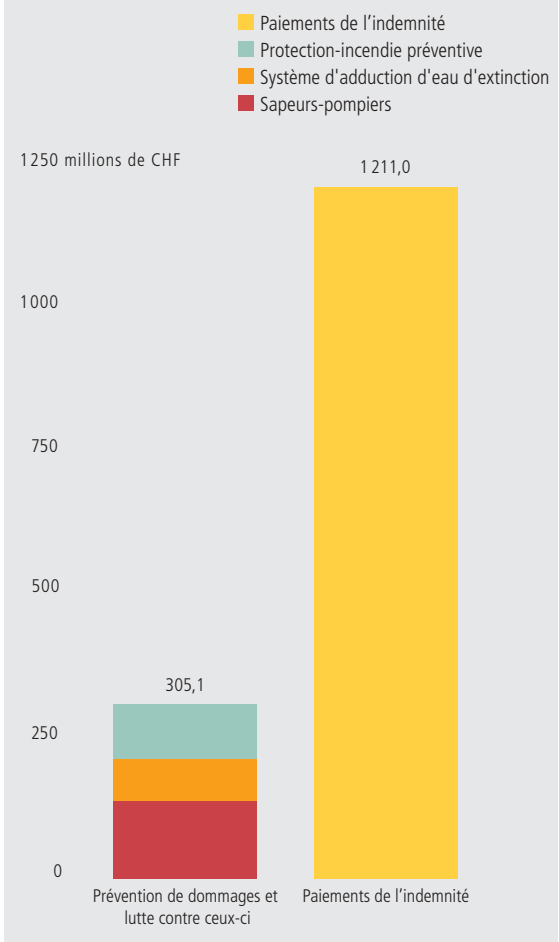


L'AIB se finance exclusivement par les recettes des primes versées par l'ensemble des propriétaires immobiliers et par les revenus des placements financiers. Si ces recettes sont supérieures au montant nécessaire pour couvrir les dommages et constituer les provisions pour cas de catastrophes, les excédents sont restitués aux assurés, conformément à l'esprit coopératif sur lequel repose l'entreprise.

Réunir la sécurité-incendie et l'assurance sous un même toit permet des synergies bienvenues, par exemple la collaboration intensive de la division en charge de la sécurité et de celle qui est responsable de l'assurance au sein de l'AIB. La comparaison des primes pratiquées par l'AIB et celles des assureurs privés dans les sept cantons sans monopole permet de constater que dans le canton de Berne, l'assurance coûte en moyenne 30 % de moins. Il est également dans l'intérêt de l'économie cantonale que le mode de calcul des primes de l'AIB inclue un



**Graphique 7 Investissements de l'AIB, dans le canton de Berne (somme totale des dix dernières années)**



Le canton ne détient aucune participation financière dans l'AIB. L'assurance ne dispose pas d'un capital de dotation et ne sollicite aucune garantie de la part de l'Etat. Des réserves et des provisions appropriées, un principe de réassurance efficace et la garantie de risque assumée par l'ensemble des établissements cantonaux d'assurance dans le cadre de la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels, permettent à l'AIB de tenir ses promesses, même en cas de scénario catastrophe des plus importants.

**Déclenchement d'investissements, de revenus et de recettes fiscales**

En plus des 30 millions de francs que l'AIB investit pour la prévention et la lutte contre les dommages, les environ 120 millions de francs versés chaque année au titre d'indemnités sont utilisés pour payer des travaux de réfection et de construction qui se répercutent aussi sur la situation de l'emploi dans la branche du bâtiment (voir graphique 7, «Investissements de l'AIB, dans le canton de Berne [somme totale des dix dernières années]»).

Parmi les PME du canton, l'AIB est un employeur relativement important. Elle occupe aujourd'hui 108 collaborateurs à temps plein et forme huit apprentis. Par ailleurs, sur tout le territoire du canton, 311 personnes effectuent des missions à titre accessoire pour l'AIB (assurance, sécurité-incendie, sapeurs-pompiers). Les revenus ainsi générés produisent des impôts et stimulent la demande. Finalement, de nombreux mandats sont confiés à des artisans, des représentants des arts et métiers et des services.

L'AIB ne dispose d'aucune garantie de la part de l'Etat. Sa solvabilité est garantie en tout temps grâce à ses propres réserves, un système de réassurance efficace et la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels des 19 établissements cantonaux d'assurance.

## Compte de résultats

	2003 en CHF 185	2002 en CHF 185	Différence par rapport à l'année précédente, en %
<b>Indice des frais de construction de l'AIB</b>			
Recettes d'assurances	149 043 784	153 251 770	-2,7
– Recettes des primes	173 615 129	169 062 447	2,7
– Droit de timbre	-8 238 122	-6 122 316	34,6
– Primes pour réassurance	-16 333 223	-9 688 361	68,6
Résultat des placements de capitaux	53 040 869	-21 244 653	-
Recettes provenant des prestations de services	160 048	-	-
Subsides d'extinction des assurances privées	4 992 121	4 940 353	1,0
Recette extraordinaire	0	22 378	-
<b>Recettes totales</b>	<b>207 236 822</b>	<b>136 969 848</b>	<b>51,3</b>
Prestations d'assurance	106 792 203	89 814 963	18,9
– Feu	70 860 468	71 531 008	-0,9
– Eléments naturels	39 372 049	26 742 522	47,2
– Part de la réassurance	-3 440 314	-8 458 567	-59,3
Attribution aux provisions actuarielles	19 072 474	-	-
– Assurance contre actes de terreur et troubles	4 000 000	-	-
– Dommages causés par des tremblements de terre	13 072 474	-	-
– Assurances complémentaires	2 000 000	-	-
Sécurité-incendie (protection-incendie et sapeurs-pompiers)	29 368 745	28 076 312	4,6
Dépenses administratives	13 775 432	13 526 015	1,8
Projets informatiques	7 806 413	4 756 195	64,1
Amortissements	12 442 343	12 846 983	-3,1
Dépenses extraordinaires	269 001	40 350	-
Réserve extraordinaire pour litige en cours, risque de procès	9 090 000	-	-
<b>Dépenses totales</b>	<b>198 616 611</b>	<b>149 060 818</b>	<b>33,2</b>
<b>Résultat</b>	<b>8 620 211</b>	<b>-12 090 970</b>	<b>-</b>

## Bilan

	2003 en CHF 185	2002 en CHF 185	Différence par rapport à l'année précédente, en %
<b>Indice des frais de construction de l'AIB</b>			
Liquidités	138 659 618	35 631 593	289,1
Créances provenant des assurances	7 148 070	9 672 763	-26,1
Autres créances	2 193 076	3 125 198	-29,8
Régularisation du compte des actifs	592 043	1 776 916	-66,7
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>148 592 807</b>	<b>50 206 470</b>	<b>196,0</b>
Titres	597 950 494	608 664 774	-1,8
Prêts	4 513 739	5 660 288	-20,3
Participations	34 889 567	30 689 257	13,7
Immobilisations corporelles	241 531 861	236 028 386	2,3
Immobilisations corporelles mobiles	433 582	266 890	62,5
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>879 319 243</b>	<b>881 309 595</b>	<b>-0,2</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 027 912 050</b>	<b>931 516 065</b>	<b>10,3</b>
Dettes à court terme provenant des prestations	56 392 779	18 951 564	197,6
Autres dettes à court terme	6 183 638	5 846 166	5,8
Régularisation du compte des passifs	2 118 481	3 626 595	-41,6
Retenue pour dommages en suspens	199 727 505	179 410 397	11,3
– Dommages causés par des incendies	106 731 515	93 801 774	13,8
– Dommages causés par des éléments naturels	92 995 990	85 608 623	8,6
Provisions actuarielles	601 129 535	582 057 061	3,3
– Assurance contre actes de terreur et troubles	66 011 628	62 011 628	6,5
– Assurance contre des tremblements de terre	82 000 000	68 927 526	19,0
– Compensation des dommages	80 862 800	80 862 800	0,0
– Assurances complémentaires	34 500 000	32 500 000	6,2
– Réassurance	9 500 000	9 500 000	0,0
– CIRE	72 000 000	72 000 000	0,0
– Catastrophes	256 255 107	256 255 107	0,0
Autres retenues	41 826 207	29 710 588	40,8
– Protection-incendie et sapeurs-pompiers	26 925 252	25 776 345	4,5
– Projets informatiques	3 000 000	3 000 000	0,0
– Parts excédentaires aux assurés	980 955	934 243	5,0
– Litige en cours, risque de procès	10 920 000	-	-
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>907 378 145</b>	<b>819 602 371</b>	<b>10,7</b>
Réserves générales	111 913 694	124 004 664	-9,8
<b>Total fonds propres</b>	<b>111 913 694</b>	<b>124 004 664</b>	<b>-9,8</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 019 291 839</b>	<b>943 607 035</b>	<b>8,0</b>
<b>Résultat</b>	<b>8 620 211</b>	<b>-12 090 970</b>	<b>-</b>



## Commentaire du compte de résultats 2003

### Recettes d'assurances

La demande continue pour l'assurance complémentaire «TOP» a largement contribué à la hausse des recettes de primes ainsi qu'à l'augmentation du capital assuré. Cependant, en raison d'une augmentation des primes de réassurance, les recettes totales provenant des assurances ont légèrement diminué. La hausse des primes de réassurance est généralisée sur ce marché en raison de l'accroissement des dommages naturels. A ce titre, il avait d'ailleurs fallu dissoudre 5,0 millions au poste des réserves en 2002.

### Résultat des placements de capitaux

L'évolution favorable des marchés financiers à l'échelle mondiale a inversé la tendance en ce qui concerne les revenus des placements. Après deux années de chiffres rouges, un résultat positif de 53,0 millions de francs a été comptabilisé l'année dernière. La diversification du portefeuille de placement et la politique d'investissement prudente ont également porté leurs fruits.

### Prestations d'assurance

En 2003, l'évolution des sinistres est demeurée dans les limites de la moyenne à long terme. Les incendies étaient légèrement en dessus de cette moyenne et si les dommages naturels ont été supérieurs au résultat de l'année précédente, ils sont demeurés en dessous de la moyenne sur dix ans.

### Attribution aux provisions actuarielles

Après que le résultat de l'année précédente n'a pas permis d'attribution aux provisions actuarielles, en 2003, les provisions nécessaires pour cas de tremblement de terre (en vertu de l'engagement à l'égard du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques), pour actes de terreur et des troubles ainsi que pour les produits complémentaires ont pu être constituées.

### Sécurité-incendie (protection-incendie et sapeurs-pompiers)

Ces dépenses sont le reflet des efforts consentis par l'AIB en faveur de la prévention et de l'encadrement des corps de sapeurs-pompiers.

### Dépenses administratives

La légère augmentation s'explique essentiellement par les nouveaux projets, notamment le centre-clientèle.

### Projets informatiques

L'augmentation est due en partie aux projets d'assistance par ordinateur du suivi des procédures (workflow) et du système de gestion de documents, au raccordement électronique des experts en estimations ainsi qu'à la nouvelle plate-forme Internet «www.infomaison.ch». Ces projets sont décisifs pour répondre aux demandes plus pointues de la clientèle, améliorer les procédures internes et obtenir une plus-value durable.

### Résultat

Un litige au sujet du droit de timbre, expliqué en détail dans l'annexe aux comptes annuels, oppose l'AIB à l'Administration fédérale des contributions (AFC). L'AIB conteste la demande de l'AFC et a déposé un recours dans ce sens. Cependant, par mesure de précaution, une réserve a été constituée portant sur la totalité du montant contesté.

En comparaison avec l'année précédente, un résultat positif a été atteint. L'excédent de recettes est attribué aux réserves générales.



## Annexe aux comptes annuels

<b>Valeurs d'assurance contre l'incendie des immobilisations corporelles</b>	<b>31. 12. 2003 Montant en CHF</b>	<b>31. 12. 2002 Montant en CHF</b>
Immeubles	387 208 500	392 985 700
Installations de traitement des données	2 657 241	2 657 241
Mobilier et équipement	7 450 000	7 450 000
<b>Engagements extérieurs au bilan</b>		
Obligation imposée par les statuts de verser une contribution supplémentaire en faveur de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	30 537 782	29 432 200
Engagement pris au titre d'une garantie vis-à-vis du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	101 291 206	95 833 305
– dont retenues dans le bilan	82 000 000	68 927 526
Engagement pris au titre d'une garantie sans retenues	19 291 206	26 905 779
Responsabilité solidaire dans le cadre de la société simple	p.m.	p.m.
Quote-part annuelle maximale pour sinistres de l'AIB en faveur de la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE)	72 000 000	72 000 000
– dont retenues dans le bilan	-72 000 000	-72 000 000
<b>Etat de situation dans le bilan</b>		
Parmi les immobilisations corporelles, le compte de construction de la résidence pour personnes âgées de Multengut, Muri, est évalué au bilan et indiqué	22 726 759	4 128 385
<b>Obligations éventuelles</b>		
L'obligation éventuelle au 31.12.2002 a été comptabilisée à hauteur de 10,92 millions de francs en plus du droit de timbre pour l'année 2003 sous la position «Retenue pour litige en cours, risque de procès»	–	*) 8 750 000

\*) Par courrier du 28.8.1996, l'Administration fédérale des contributions (AFC) exemptait les contributions en faveur de la prévention et de la lutte contre les incendies (sécurité-incendie) du droit de timbre. Par conséquent, l'AIB n'en a pas tenu compte. Après son contrôle du 30.10.2002, l'AFC, Division principale de l'impôt fédéral direct, a exigé le paiement rétroactif du droit de timbre pour les années 1997 à 2001 s'élevant à un montant d'environ 6,4 millions de francs. Compte tenu des intérêts moratoires et des droits de timbre correspondants pour l'année 2002, il en résulte au 31.12.2002 une obligation éventuelle d'un montant de 8,75 millions de francs. Cette revendication de l'AFC est contestée par l'AIB et fait l'objet d'une procédure de recours.



Ernst & Young SA  
Révision  
Brunnhilfsweg 37  
Case postale  
CH-1001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 27  
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de  
**l'Assurance immobilière du canton de Berne  
Ittigen**

Berne, le 19 février 2004  
sob/ba0

## Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle externe élu par le Conseil d'administration, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation général et annexe aux comptes annuels, comme présentés aux pages 28, 29 et 33 du rapport de gestion) de l'Assurance immobilière du canton de Berne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003 selon les normes légales en Suisse.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Direction. Selon le Règlement interne de l'Assurance immobilière du canton de Berne, les comptes annuels sont approuvés par le Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse selon l'art. 957 ss CO et à la loi cantonale sur l'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Urs Feierabend  
Expert-comptable diplômé  
(responsable du mandat)

Beatrice Solida  
Experte-comptable diplômée

■ Bureaux à Aarau, Bâle, Bâle, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, Sion, St-Gall, Zoug, Zurich. Membre de la Chambre fiduciaire

**GVB  AIB**

**Le partenaire pour votre maison**

Assurance immobilière Berne, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen  
Téléphone 031 925 11 11, Fax 031 925 12 22, info@gvb.ch, www.aib.ch



Membre de l'Association des établissements  
cantonaux d'assurance incendie